



Téléphone 02 48 59 23 42  
mairie.bengy@orange.fr

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

**Installation du conseil municipal  
du vendredi 20 mars 2026**

---

### PUBLICATION DES DELIBERATIONS

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

La séance du conseil municipal du 20 mars 2026 est composée des délibérations ci-dessous :

- |                  |  |
|------------------|--|
| N° 01/20-03-2026 | Fixation du nombre d'adjoints à élire au sein du conseil municipal issu des élections municipales du 15 mars 2026  |
| N°02/20-03-2026  | Fixation du taux des indemnités de fonctions allouées au maire et aux adjoints   |
| N°03/20-03-2026  | Désignation d'un conseiller délégué chargé de la gestion de la téléphonie, de l'informatique, de l'intelligence artificielle, de l'information municipale par voie numérique et réseaux de communication |
| N°04/20-03-2026  | Désignation des conseillers communautaires à la communauté de commune du Pays de Néronde   |
| N°05/20-03-2026  | Election des délégués au syndicat mixte du Pays de Loire Val d'Aubois  |
| N°06/20-03-2026  | Election des délégués au syndicat départemental d'énergie du Cher (S.D.E.18)   |
| N°07/20-03-2026  | Election des délégués au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des résidus ménagers (S.I.C.T.R.E.M.)   |
| N°08/20-03-2026  | Election des délégués au syndicat mixte pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A)  |
| N°09/20-03-2026  | Election des délégués au syndicat mixte d'adduction d'eau potable de la région de Néronde (S.M.A.E.P.)   |
| N°10/20-03-2026  | Election des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale   |
| N°11/20-03-2026  | Election des délégués au conseil d'administration de la caisse des écoles  |
| N°12/20-03-2026  | Election des membres devant constituer la commission communale d'appel d'offres et délégation de service public  |
| N°13/20-03-2026  | Désignation des délégués à la commission communautaire « évaluation de transfert de charges » de la communauté de communes du Pays de Néronde  |
| N°14/20-03-2026  | Désignation d'un membre correspondant défense au sein du conseil municipal   |
| N°15/20-03-2026  | Désignation d'un délégué « prévention routière au sein du conseil municipal  |

- N°16/20-03-2026 Désignation d'un représentant auprès de « Cher Ingénierie des Territoires » du Cher
- N°17/20-03-2026 Désignation des membres des commission municipales
- N°18/20-03-2026 Délégations du conseil municipal au maire



Le maire,

  
Denis DURAND.

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

## S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

## D é l i b é r a t i o n n ° 01/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAI, Mme Ghislaine ARPINO, M. Christian MATHAULT, Mme Anne VIGIER, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, M. Arnaud COUSIN, Mme Fabienne LYON, M. Nicolas FAUROUX, Mme Chloé MOMOT, M. Joël GAUDRY et M. Christophe BRODNIART.

Préfecture du Cher, le

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.**ABSENTS** : Néant.

23 MARS 2026

**POUVOIRS** : Néant.

M. Julien DUCHALAI est élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION ; FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS À ÉLIRE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026.**

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Monsieur Denis DURAND, nouvellement élu maire à la majorité absolue, rappelle que la commune disposait à ce jour de quatre adjoints au maire.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE à QUATRE le nombre d'adjoints à élire au sein de son assemblée.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

Le secrétaire de séance,

M. Denis DURAND.

M. Julien DUCHALAI

Le 23 MARS 2026

Le 23 MARS 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le **23 MARS 2026**

Transmis au contrôle de légalité le **23 MARS 2026**

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
 Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 16/03/2026  
 Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

## S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

## D é l i b é r a t i o n n ° 02/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Ghislaine MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

Préfecture du Cher, le

23 MARS 2026

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : FIXATION DU TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP) ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonction des élus concernés dans la limite des taux maximums prévus par la loi ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que Monsieur le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux

titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- Indemnité de fonction de maire :
  - 33 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
- Indemnité de fonction du premier adjoint :
  - 10.70 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
- Indemnité de fonction du deuxième adjoint :
  - 10.70 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
- Indemnité de fonction du troisième adjoint :
  - 10.70 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
- Indemnité de fonction du quatrième adjoint :
  - 10.70 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)

- 1- Le taux des indemnités de fonction est fixé pour une durée de 1 an.
- 2- Le montant maximum des crédits pour le financement des indemnités de fonction du maire, des quatre adjoints et du conseiller délégué seront ouverts au budget principal de la commune.
- 3- Les indemnités de fonction seront versées mensuellement.
- 4- Les indemnités de fonction entreront en vigueur lorsque la délibération et l'arrêté de délégation de fonction seront exécutoires.

Adopté par :

<b>14 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

  


M. Denis DURAND.

Le **23 MARS 2026**

Le secrétaire de séance,



M. Julien DUCHALAIS

Le **23 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le

**23 MARS 2026**

Transmis au contrôle de légalité le

**23 MARS 2026**

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 16/03/2026  
Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 03/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

23 MARS 2026



**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA GESTION DE LA TÉLÉPHONIE, DE L'INFORMATIQUE, DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, DE L'INFORMATION MUNICIPALE PAR VOIE NUMÉRIQUE ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION.**

Monsieur le maire suggère la création d'un poste de conseiller municipal délégué, lequel sera chargé de la gestion de la téléphonie, de l'informatique, de l'intelligence artificielle, de l'information municipale par voie numérique et réseaux de communication.

Pour occuper ce poste, il propose la candidature de Monsieur Jean-François GARREAU.

Monsieur le maire propose un vote à bulletin secret.

Ainsi, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-François GARREAU, conseiller municipal délégué, chargé de la gestion de la téléphonie, de l'informatique, de l'intelligence artificielle, de l'information municipale par voie numérique et réseaux de communication.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS.

Le 23 MARS 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le

23 MARS 2026

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 04/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

23 MARS 2026

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NÉRONDES.**



Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 9 en date du 5 juin 2025, approuvant l'accord local fixant à 27 membres la composition du conseil communautaires, dont 3 pour la commune de Bengy-sur-Craon,

Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant que le nombre d'habitants de la commune de Bengy est inférieur à 1 000 habitants et que, dans ces conditions, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

**DÉSIGNE** : Monsieur Denis DURAND, Madame Ghislaine LEGROS et Monsieur Jean-François GARREAU, représentants de la commune de Bengy-sur-Craon au sein de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

En conséquence, les adjoints suivants :

- Monsieur Julien DUCHALAIS,
- Madame Ghislaine ARPINO,
- Monsieur Christian MATHAULT.

Et les conseillers municipaux suivants :

- Madame Fabienne LYON,
- Monsieur Joël GAUDRY,
- Madame Anne VIGIER,
- Monsieur Christophe BROGNIART,
- Monsieur Arnaud COUSIN,
- Monsieur Nicolas FAUROUX,

renoncent à représenter la commune de Bengy-sur-Craon au sein de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

Adopté par :

<b>14 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le **23 MARS 2026**

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le **23 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **23 MARS 2026**

Transmis au contrôle de légalité le **23 MARS 2026**

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 16/03/2026  
Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Délibération n° 05/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire deux délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois auquel elle adhère,  
Après avoir procédé au vote,  
Élit les délégués suivants :

- Monsieur Nicolas FAUROUX, titulaire,
- Madame Chloé MOMOT, suppléante.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-05-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le 23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**Délibération n° 06/20-03-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER. (S.D.E.18)

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire deux délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher auquel elle adhère,  
Après avoir procédé au vote,  
Élit les délégués suivants :

- Monsieur Christian MATHAULT, titulaire,
- Monsieur Jean-François GARREAU, suppléant.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-06-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le 23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 07/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES RESIDUS MÉNAGERS. (SICTREM)**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire des délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au SICTREM auquel elle adhère,  
Après avoir procédé au vote,  
Élit les délégués suivants :

- Monsieur Denis DURAND et Madame Ghislaine LEGROS, titulaires.
- Monsieur Joël GAUDRY, suppléant.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND.

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Le 23 MARS 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-07-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**Délibération n° 08/20-03-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON, L'AIRAIN ET LEURS AFFLUENTS (SIAB3A).

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire deux délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au syndicat mixte pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents auquel elle adhère,  
Après avoir procédé au vote,  
Elit les délégués suivants :

- Madame Anne-Laure FERRAND-DESRATS, titulaire,
- Monsieur Julien DUCHALAIS, suppléant.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le

23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-08-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T d u C H E R

C O M M U N E d e B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T d u R E G I S T R E  
d e s D É L I B É R A T I O N S d u C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**Délibération n° 09/20-03-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE NÉRONDES (S.M.A.E.P.).**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire des délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Nérondes auquel elle adhère,  
Après avoir procédé au vote,  
Elit les délégués suivants :

- Monsieur Denis DURAND et Monsieur Julien DUCHALAIS, titulaires.
- Monsieur Jean-François GARREAU, suppléant.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026.

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-09-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le

23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 16/03/2026  
Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**Délibération n° 10/20-03-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. (C.C.A.S.)**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'élire les nouveaux délégués qui siégeront au sein des différents conseils d'administration,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend, outre le président, des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le maire, lesquels doivent être en nombre égal,

Le conseil municipal fixe à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire.

Après avoir procédé au vote, sont élus comme membres qui siégeront au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Ghislaine LEGROS,
- Madame Ghislaine ARPINO,
- Madame Fabienne LYON,
- Monsieur Christophe BROGNIART.

Adopté par :

<b>14 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND

Le 23 MARS 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-10-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

23 MARS 2026

23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T d u C H E R

C O M M U N E d e B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T d u R E G I S T R E  
d e s D É L I B É R A T I O N S d u C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

**Nombre de membres votants : 14**

**Suffrages exprimés : 14**

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**Délibération n° 11/20-03-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES.**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'élire les nouveaux délégués qui siègeront au sein des différents conseils d'administration,

Considérant que le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Bengy-sur-Craon, doit être composé, en outre, de deux membres élus du conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

Elit comme membres qui siègeront au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

- Monsieur Christian MATHAULT et Mme Fabienne LYON, titulaires.

Adopté Par :

**14 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire

M. Denis DURAND.  
Le 23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Julien Duchalais.

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-11-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le 23 MARS 2026

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Délibération n° 12/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

23 MARS 2026



**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : ÉLECTION DES MEMBRES DEVANT CONSTITUER LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire les membres des commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit :

Président : M. Denis DURAND, Maire

Vice-présidente : Mme Ghislaine LEGROS

Titulaires :

- M. Julien DUCHALAIS,
- M. Nicolas FAUROUX,
- Mme Fabienne LYON.

Suppléants :

- M. Jean-François GARREAU,
- M. Christian MATHAULT,
- Mme Charlotte PALMIERI.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026.

Transmis au contrôle de légalité le 23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Délibération n° 13/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NÉRONDES.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,  
Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de désigner les délégués devant composer la commission communautaire « évaluation de transfert de charges » de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes,  
Après avoir procédé au vote,  
DÉSIGNE les membres suivants qui siégeront à cette commission :

- Monsieur Denis DURAND, titulaire,
- Monsieur Christian MATHAULT, suppléant.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026.

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-13-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le

23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**Délibération n° 14/20-03-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE CORRESPONDANT DÉFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,  
Vu la nécessité de désigner un nouveau correspondant défense au sein du conseil municipal, chargé des questions de défense,  
Après en avoir délibéré,  
DESIGNE :

- Monsieur Joël GAUDRY

correspondant défense pour la commune.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-14-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le

23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Délibération n° 15/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ « PRÉVENTION ROUTIÈRE » AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,  
Vu la nécessité de désigner un nouveau délégué « Prévention Routière » au sein du conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DÉSIGNE :

- Monsieur Arnaud COUSIN

délégué « Prévention Routière » pour la commune.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-15-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le 23 MARS 2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**Délibération n° 16/20-03-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRÈS DE « CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES » DU CHER.**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Vu la nécessité de désigner les représentants du conseil municipal auprès de « Cher Ingénierie des Territoires du Cher », dont la commune est membre,

Après en avoir délibéré,  
DÉSIGNE :

- Monsieur Denis DURAND, titulaire,
  - Monsieur Nicolas FAUROUX, suppléant,
- représentant auprès de « Cher Ingénierie des Territoires du Cher » pour la commune.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 23 MARS 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 23 MARS 2026

23 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le

23 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-16-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 16/03/2026  
Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Délibération n° 17/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,  
Vu la proposition de monsieur le maire de constituer différentes commissions communales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer les commissions communales ci-dessous et en désigne ses membres,

▪ **BÂTIMENTS**

- M. Julien DUCHALAIS,
- M. Arnaud COUSIN,
- Mme Fabienne LYON,
- M. Nicolas FAUROUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-17-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

▪ **CHEMINS, VOIRIE ET SECURITE ROUTIERE**

- M. Julien DUCHALAIS,
- M. Arnaud COUSIN,
- Mme Ghislaine ARPINO,

- Mme Fabienne LYON,
- Mme Anne VIGIER.

▪ CIMETIÈRE

- M. Christian MATHAULT,
- M. Julien DUCHALAIS,
- Mme Charlotte PALMIERI.

▪ FLEURISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

- Mme Ghislaine LEGROS,
- M. Arnaud COUSIN,
- Mme Fabienne LYON.

▪ FINANCES ET ACTION ÉCONOMIQUE

- Mme Ghislaine ARPINO,
- M. Christian MATHAULT,
- M. Nicolas FAUROUX,
- Mme Chloé MOMOT.

▪ INFORMATIONS MUNICIPALES

- Mme Ghislaine LEGROS,
- Mme Ghislaine ARPINO,
- M. Christian MATHAULT,
- M. Jean-François GARREAU,
- Mme Anne VIGIER.

▪ LOGEMENTS COMMUNAUX

- Mme Ghislaine LEGROS,
- Mme Ghislaine ARPINO,
- Mme Anne VIGIER,
- Mme Fabienne LYON.

▪ PERSONNEL

- Mme Ghislaine LEGROS,
- Mme Ghislaine ARPINO,
- M. Arnaud COUSIN,
- Mme Fabienne LYON.

▪ SPORT, LOISIRS, CULTURE

- Mme Ghislaine ARPINO,
- M. Joël GAUDRY,
- M. Christophe BROGNIART.

▪ URBANISME ET DEVELOPPEMENT

- Mme Ghislaine ARPINO,
- Mme Fabienne LYON,
- M. Nicolas FAUROUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-17-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Adopté par :

<b>14 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le **23 MARS 2026**

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le **23 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **23 MARS 2026**

Transmis au contrôle de légalité le **23 MARS 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-17-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Délibération n° 18/20-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

23 MARS 2026

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.



**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Monsieur le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L.2122-22 et L.2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints, décide, à l'unanimité des membres présents, et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire les délégations suivantes :

- ◆ De procéder, à hauteur de 20 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- ◆ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 5 000 € ;
- ◆ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;
- ◆ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ◆ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- ◆ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ◆ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ◆ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 750 euros ;
- ◆ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ◆ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ◆ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (pour les communes de moins de 50 000 habitants), cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- ◆ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros,

Adopté par :

<b>14 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le **23 MARS 2026**

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le **23 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **23 MARS 2026**

Transmis au contrôle de légalité le **23 MARS 2026**

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

Délibération n° 08Bis/20-03-2026

*Annule et remplace la délibération n°08/20-03-2026 pour erreur matérielle*

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON, L'AIRAIN ET LEURS AFFLUENTS (SIAB3A).**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire deux délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au syndicat mixte pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents auquel elle adhère,

Après avoir procédé au vote,

Elit les délégués suivants :

- Madame Anne-Laure FERRAND-DESRATS, titulaire,
- Monsieur Julien DUCHALAIS, suppléant.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 25 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 25 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-08bis-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 25 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le 25 MARS 2026

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 16/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15      Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

## S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

## D é l i b é r a t i o n n ° 14Bis/20-03-2026

*Annule et remplace la délibération n°14/20-03-2026 pour erreur matérielle*

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE CORRESPONDANT DÉFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,  
Vu la nécessité de désigner un nouveau correspondant défense au sein du conseil municipal, chargé des questions de défense,  
Après en avoir délibéré,  
DESIGNE :

- Monsieur Joël GAUDRY

correspondant défense pour la commune.

Adopté par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le 25 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le 25 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-14bis-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 25 MARS 2026

Transmis au contrôle de légalité le 25 MARS 2026

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres votants : 14

Suffrages exprimés : 14

## S É A N C E DU V E N D R E D I 20 M A R S 2026

## D é l i b é r a t i o n n ° 15Bis/20-03-2026

*Annule et remplace la délibération n°15/20-03-2026 pour erreur matérielle*

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, Mme Fabienne LYON, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Christophe BROGNIART, M. Arnaud COUSIN, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS et Mme Chloé MOMOT.

**EXCUSÉS** : Mme Charlotte PALMIERI.

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIRS** : Néant

M. Julien DUCHALAIS été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ « PRÉVENTION ROUTIÈRE » AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,  
Vu la nécessité de désigner un nouveau délégué « Prévention Routière » au sein du conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DÉSIGNE :

- Monsieur Arnaud COUSIN

délégué « Prévention Routière » pour la commune.

Adopté par :

<b>14 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
---------------------	----------------------	---------------------



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

Le **25 MARS 2026**

Le secrétaire de séance,

M. Julien DUCHALAIS

Le **25 MARS 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260320-15bis-20032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le **25 MARS 2026**

Transmis au contrôle de légalité le **25 MARS 2026**